

LE PRÊT D'HONNEUR CREATION – REPRISE

Notre promesse, être à vos côtés à toutes les étapes de votre projet



Accueil gratuit,
et bienveillant pour
tout entrepreneur



Finalisation du
business plan



Prêt d'honneur
Initiative à taux 0%
sans garantie



Suivi, parrainage
& networking
pour favoriser la
pérennité de l'entreprise

Eligibilité du prêt d'honneur :

- Les entreprises en cours de création, créées ou reprises depuis **moins de 3 ans**
- Tous secteurs d'activités sauf immobilier (commerce, artisanat, agriculture, service, start up)
- Siège social sur le **territoire du Grésivaudan**
- Prêt bancaire complémentaire obligatoire

Caractéristiques du prêt d'honneur :

- **Prêt personnel à taux 0%** sans garantie personnelle
- Montant du prêt entre 2 000€ et 30 000€ par projet et en fonction des besoins financiers
- Remboursable sur une durée de 2 à 5 ans

Contact :



04 38 92 04 01- contact@igi38.fr - www.igi38.fr
54 Pépinière d'entreprises Euréalp – 38660 ST VINCENT DE MERCUZE